



Succession premier lit et second lit

Par **Mamosa**, le **12/05/2017** à **19:23**

Mon père et ma mère sont décédés et ont eu 10 enfants en commun, ils ont acquis un bien pendant leur mariage et il n'y a pas eu de contrat de mariage. Mon père a eu 4 enfants d'une union précédente. Le bien est en vente, quelle sera la part du premier lit et du second ? Je vous remercie de me répondre le plus simplement possible.

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !

Par **Louis LKC**, le **16/10/2017** à **10:31**

Bonjour,

Quelle est la date de décès de votre père ?

S'il est décédé après 2001, ses 14 enfants (10 communs et 4 d'une union précédente) héritent de sa succession.

Bien à vous.